

À Saint-Michel-de-Feins

L'éleveur a récupéré une partie de ses chiens dans «un état déplorable»

Le 19 novembre dernier, le juge de l'exécutif à Rennes autorisait la SPA de Paris à restituer les 63 chiens perquisitionnés chez Patrick Trumeau, installé à Saint-Michel-de-Feins le 12 décembre 2013. Ce mardi 12 janvier, l'éleveur canin est allé récupérer ses animaux à Betton et n'a pu que constater «leur état déplorable».

«Ne vous inquiétez pas, tous les chiens sont en bon état.» C'est ainsi que Patrick Trumeau, ses vétérinaires, des représentants de différents syndicats, des amis et un huissier de justice ont été accueillis mardi 12 janvier, à 8h du matin, sur le parking devant Chenil services à Betton (35). Ils attendaient, comme leur a autorisé le juge de l'exécutif de Rennes en novembre, que la SPA de Paris leur rende les 63 chiens pris chez l'éleveur le 12 décembre 2013 à la suite d'un contrôle judiciaire. «On a dû installer une table, en plein vent, pour ausculter les chiens qui nous étaient apportés un par un», raconte Patrick Trumeau. Il n'a pas fallu beaucoup de temps au professionnel pour constater «l'état déplorable» dans lequel lui ont été rendus ses animaux.

Euthanasiés ou donnés

Patte en moins, mâchoires brisées, problèmes de peau, sous nutrition, cécité, hernies... les 55 chiens adultes (dont un qui souffrait d'une hernie est déjà décédé le lendemain) et neuf chiots non immatriculés qui lui ont finalement été restitués sont «physiquement transformés» par rapport à il y



Certains chiens ont tout de suite reconnu l'éleveur et lui ont sauté dans les bras.



Patrick Trumeau peut compter sur le soutien de représentants de plusieurs syndicats.

a deux ans. «Je ne sais même pas si les chiots sont issus de mes chiennes.» Et ce ne sont pas les carnets des animaux, presque vierges, qui vont répondre à leurs questions. De retour sur l'exploitation à Saint-Michel-de-Feins, les chiens sont triés en fonction des races, des caractères et placés dans des enclos. Ils y resteront jusqu'au 25 janvier «le temps qu'on essaye de les remettre en état». Car Patrick Trumeau, même s'il ne s'éternise pas sur le sujet, le sait : certains chiens devront être euthanasiés ; «une décision que l'on prendra avec le vétérinaire». Pour les autres, impossible qu'ils retrouvent une place dans l'élevage. «Il faudra qu'on les envoie dans des familles d'accueil, où ils pourront terminer correctement leur vie.»

«La SPA de Paris est venue faire son marché»

«Récupérer ses chiens était une condition de fond pour prouver sa bonne foi, assure Luc Ladonne, délégué général du syndicat national des animaleries, mais il y aura une suite d'autant plus que maître Corréard, l'avocat de Patrick Trumeau, possède les certificats d'entrées des chiens que nous pourrions comparer avec l'état dans lequel nous les avons trouvés.»

Ce dernier pointe du doigt le «véritable harcèlement dont sont victimes les éleveurs et le problème d'appréciation de la qualité des élevages». «L'histoire de Patrick Trumeau c'est en fait le modèle économique de la SPA de Paris aujourd'hui. Elle vient littéralement faire son marché dans les exploitations pour revendre ensuite les animaux. Rappelons que

sur les 63 chiens qui lui ont été enlevés, il y avait essentiellement des reproducteurs, des chiennes pleines et des chiens de petites races qui se vendent très bien. Beaucoup d'éleveurs sont confrontés à ces situations et décident de tout arrêter. Peu ont la pugnacité de Patrick Trumeau.» Tout en sachant que l'éleveur a aussi eu le soutien de la FDSEA.

La SPA de Paris se défend

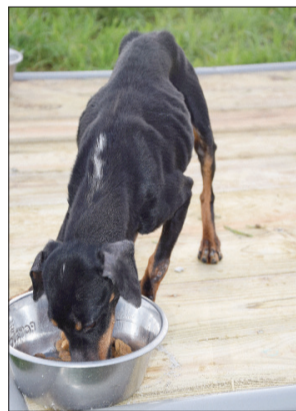
Le directeur général adjoint de la SPA de Paris, Nicolas Dumas assure : «Nous avons tenu au courant l'éleveur des naissances et décès.» En ce qui concerne la non immatriculation des jeunes chiens, il est aussi clair : «C'est au propriétaire d'immatriculer les chiots ; nous n'en avons que le droit de garde.» Autant de points sur lesquels lui et maître Corréard ne sont pas du tout d'accord, l'avocat de l'éleveur soulignant que «seul le Parquet a été tenu informé et en tant que gardien des animaux, la SPA devait immatriculer les chiens».

En ce qui concerne l'état des chiens à leur sortie du chenil, Nicolas Dumas garantit «qu'ils ont été vus par des vétérinaires

pendant ces deux années» et que plusieurs de ces situations «sont les conséquences de l'état dans lequel ils sont arrivés, il y a deux ans».

Qui a raison ? Qui a tort ? Aujourd'hui, chacun se renvoie la balle. Si la SPA pointe toujours du doigt notamment que «Patrick Trumeau, même s'il a fait appel, a été jugé coupable de maltraitance», l'éleveur et son avocat, face à l'état des chiens, ne devraient pas en rester là.

Audrey Mauny



Beaucoup de chiens comme ce Pinscher n'ont plus que la peau sur les os.

Quel avenir pour l'élevage ?

Si en 2015, l'activité a été «correcte», Patrick Trumeau a tout de même dû vendre 88 chiens pour «boucher les trous et conserver la confiance de mes partenaires». Les prochains mois risquent toutefois d'être plus difficiles : «Plusieurs chiens doivent partir à la réforme et les autres ne sont pas encore en âge de se reproduire. De plus, soigner les animaux que je viens de récupérer va me demander du temps et de l'argent.» Néanmoins, l'éleveur dont les installations sont aujourd'hui totalement aux normes devrait rapidement pouvoir accueillir des chiens de petites races dans neuf nouveaux parcs.

Lou-Ambre a retrouvé E Shirley

Parmi les 64 chiens que Patrick Trumeau a récupérés se trouvait E Shirley, le Shetland de sept ans de sa fille Lou-Ambre. La jeune fille de onze ans se souvient encore de ce fameux 12 décembre 2013 : «Au départ je n'y croyais pas, j'étais sous le choc.» Depuis, elle n'a cessé de penser à sa chienne «encore plus chaque 12 décembre». Si elle n'a jamais perdu espoir, elle avoue que mardi «au dernier moment, j'ai eu peur qu'elle ne revienne pas». E Shirley et Lou-Ambre se sont

finallement retrouvées ce mercredi 13 janvier. «Sa chienne et les autres Shetland dont elle s'occupait régulièrement sont tout de suite venus vers elle», raconte ému, Patrick Trumeau.

Ce week-end, elle compte le passer à les laver, et les bichonner. Ensuite, «si elle n'a pas déclaré de maladie, on décidera de l'opérer ou non de sa hernie au niveau de la vessie». «Je suis très en colère et dégoûtée de l'état dans lequel ils nous ont rendu nos chiens», ajoute Lou-Ambre.



Nécrologie

L'ex restaurateur de l'Aquarelle Jean-Claude Fallourd est décédé

Jean-Claude Fallourd, ancien restaurateur, chevalier des palmes académiques, ancien AFN, est décédé le 10 janvier. Il présida l'antenne «Mayenne - Pays-de-la-Loire» de l'association des Disciples d'Auguste Escoffier qui défend «le respect des valeurs autour de la cuisine : le travail des produits frais et de qualité, la transmission des connaissances et la réalisation d'actions caritatives». Castrogontérien depuis 1967, après avoir été cuisinier au centre de formation des apprentis et au lycée Pierre-et-Marie-Curie, Jean-Claude Fallourd avait repris avec sa femme, Roselyne, le restaurant l'Esplanade en bordure de rivière à Saint-Fort, avec sa vue imprenable. Après transformation du lieu, ils l'avaient rebaptisé l'Aquarelle. Le chef cuisinier avait donné ses lettres de noblesse à cette adresse gastronomique, réputée pour ses spécialités culinaires, notamment dans la préparation du poisson d'eau douce.

Créateur de recettes

«Quand nous avions des invités de marque au lycée agricole, nous allions à l'Aquarelle», se souvient Jean-Pierre Audebert, professeur à la retraite du lycée agricole. «J'avais connu Jean-Claude Fallourd à la création de la station piscicole en 1991 à Gennes-sur-Glaize. Il s'était intégré dans le projet de la Mayenne angevine pour travailler le silure.» Le silure sera en effet, avec le temps, une marque de fabrique du chef de l'Aquarelle de l'époque, cuisiné à toutes les sauces, en amuse-bouche, en paupiettes et en matelotes. «Il était très exigeant, très franc. Je lui livrais le poisson, et au début, il me disait qu'il était soit trop petit, soit trop gras. Il voulait un poisson de 4kg maxi et connaître son origine, son alimentation, d'où ses ré-



Jean-Claude Fallourd avait 75 ans. Ses obsèques ont eu lieu jeudi 14 janvier.

ticences vis-à-vis du poisson sauvage.»

Si Jean-Claude Fallourd créa des recettes de poissons d'eau douce (silure, sandre, brochet), il en fit d'autres à base d'agneaux, de langoustines. «Elles se sont exportées à l'étranger au Japon, et même au «Sea food» à Bruxelles», déclare Jean-Pierre Audebert. L'ancien chef restaurateur avait pour habitude de venir s'entretenir avec les convives à la fin du repas «pour expliquer sa façon de faire».

En 2003, Jean-Claude et Roselyne Fallourd céderont le restaurant à Bruno Émery l'actuel restaurateur de l'Aquarelle. «Nous avons fait le dernier service ensemble au restaurant» lors de la passation. Bruno Émery se rappelle que «Jean-Claude viendra par la suite nous aider très souvent, notamment pour préparer les desserts pour les groupes ; cela lui faisait plaisir. Il avait une belle dextérité d'exécution... Nous avons établi un lien très fort d'amitié. Il me considérait de sa famille».

Ph.S.

Quelaines : quatre mois pour deux coups de fusil

Sans le drame qui a coûté la vie à son agresseur, cette Quelainaise n'aurait jamais su qui avait tiré sur sa voiture quelques mois plus tôt. Parce qu'il ne craignait plus les représailles, un homme lui avait raconté toute l'histoire. Jeudi 7 janvier, le complice de l'agresseur, un homme de 24 ans, comparait devant le tribunal correctionnel de Laval.

Le 20 janvier 2015, les deux compères avaient beaucoup de mal à payer : une dette de 60 euros : une dette d'une expédition punitive. L'un va chercher lui son fusil de chasse et conduit par le deuxième, tire, à Quelaines-Saint-Gault, dans la voiture stationnée de l'ex-com-

pagne de leur débiteur. Le complice a reconnu les faits. «On a décidé ensemble de tirer dans la voiture quelques mois plus tôt. La vice-procureure Daisy Briand requiert à son encontre quatre mois d'emprisonnement. La défense souhaiterait des travaux d'intérêt général. Le tribunal préfère suivre le parquet et condamne l'homme à quatre mois de prison ferme. Il devra verser plus de 1500 euros à sa victime. Le prévenu, qui comparait depuis le box des accusés, est retourné à la maison d'arrêt où il est détenu depuis sept mois. Car dans l'accident qui a tué son ami, c'était lui le conducteur.

K. L.G.